LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Question écrite de Madame Céline Verzeletti et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à Monsieur le Maire de Paris relative à la baisse du nombre d'abonné·es Vélib'

Dans un article publié le 21 septembre 2026, Le Parisien révèle que Vélib' a perdu 138 000 abonné·es en un an. Leur nombre est passé de 516 000 en août 2025 à 378 000 en août 2026, soit une diminution de 27 %.

Cette chute intervient après l'entrée en vigueur, le 12 août 2025, d'une nouvelle grille tarifaire. Si le prix mensuel de certaines formules est resté inchangé, la réforme a notamment introduit une facturation supplémentaire de certains trajets en vélo électrique. Cette augmentation avait été justifiée par la nécessité de financer une amélioration de la qualité du service, notamment par le renforcement de la régulation, des équipes et des moyens permettant de lutter contre les stations vides ou saturées.

La perte de plus d'un quart des abonné·es en une seule année doit donc interroger. Vélib' ne peut être considéré uniquement à travers l'équilibre de son modèle économique : il constitue un service de mobilité du quotidien, qui doit rester accessible au plus grand nombre et offrir une alternative abordable à la voiture et aux autres modes de déplacement.

Selon Le Parisien, l'Agence métropolitaine des mobilités partagées considère que cette diminution ne fragilise pas le modèle économique du service, notamment parce que la baisse des abonnements serait compensée par une progression des usages occasionnels. Or, la perte massive d'abonné·es réguliers rend Vélib' davantage dépendant de ces usages ponctuels, notamment touristiques, et fragilise son ancrage dans les déplacements quotidiens des Parisien·nes et des Francilien·nes.

Cette situation révèle également les limites d'un modèle dans lequel l'exploitation d'un service public essentiel de mobilité est confiée à un opérateur privé. La recherche d'un équilibre économique fondé sur la hausse des tarifs et le développement d'usages occasionnels ne peut se substituer à un objectif d'intérêt général : garantir un service fiable, accessible et abordable au plus grand nombre.

La baisse massive du nombre d'abonné·es doit donc conduire à interroger non seulement la politique tarifaire menée ces dernières années, mais aussi le mode de gestion du service lui-même. Pour notre groupe, la perspective d'un retour à une gestion publique de Vélib' doit être étudiée afin de permettre à la puissance publique de reprendre pleinement la maîtrise des tarifs, de la qualité du service, des conditions de travail et des investissements nécessaires à son développement.

Dans ces conditions, la Ville de Paris peut-elle indiquer :

- quel bilan elle dresse de la réforme tarifaire d'août 2025, au regard notamment de la perte de 138 000 abonné·es, de l'évolution de la fréquentation et du développement des usages occasionnels ;
- quelles améliorations concrètes de la qualité du service ont été obtenues grâce aux recettes supplémentaires attendues de cette réforme, notamment en matière de disponibilité des vélos, de places en station et de régulation du parc ;
- quelles mesures la Ville entend défendre afin de garantir l'accessibilité tarifaire et la qualité de Vélib', et si elle entend étudier, à l'échéance du contrat actuel, un retour à une gestion publique du service.